

**Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire**  
**Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte**  
**Rue Mariazé – BP103 – 97600 MAMOUDZOU**

**Service Economie Agricole**

**En cas d'absence de candidature de titulaires, le poste peut être pourvu par contrat en application du code général de la fonction publique (articles L 332-2 à L 332-24)**

**Chargé.e d'instruction**

<b>N° de publication : 25517</b>		<b>Référence du poste : A5O7600064</b>
<b>Catégorie : B</b>		
<b>Corps</b>	<b>Groupe RIFSEEP</b>	
Technicien : spécialité techniques et économie agricoles	2	
<b>Poste V (Vacant)</b>		
<b>Présentation de l'environnement professionnel</b>	La DAAF de Mayotte met en œuvre les politiques relatives à l'agriculture, à l'alimentation, à la forêt et au développement des territoires. Le service d'économie agricole comprend une quinzaine d'agents répartis au sein de deux unités Il a en charge la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'État en matière agricole, l'instruction des dossiers de demandes de subventions et le contrôle des dossiers surface.	
<b>Objectifs du poste</b>	L'agent aura en charge, au sein de l'unité surface, l'instruction et le suivi des dossiers du 1er pilier de la PAC en lien avec les autres agents Il sera spécifiquement responsable de la coordination des contrôles dans les domaines de compétences du service, de leur organisation et de leur suivi. Il participera à la formation des personnels vacataires lors des campagnes PAC.	
<b>Description des missions</b>	Gestion des aides surface : - instruction des données exploitants, instruction des RPG, instruction des demandes d'aide surface POSEI et PSN (ICHN, MAEC et BIO) - supervision des dossiers de l'unité Responsable des contrôles : - Coordination des contrôles - Sélection, instruction et supervision des contrôles - Communication - Traitement des recours amiables de premier niveau	
<b>Champ relationnel du poste</b>	Les missions de contrôle requièrent des contacts fréquents avec les structures de contrôle du territoire (ASP et Service alimentation de la DAAF) et le cas échéant DEAL et DEETS. Par ailleurs, les missions d'instruction des dossiers requièrent des contacts fréquents avec les déclarants et les acteurs du monde agricole.	
<b>Compétences liées au poste</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Savoir-faire</b>
	Connaissance des outils bureautiques et des outils métier ISIS/TELEPAC Connaissance de la réglementation (Code rural) et des dispositifs d'aides (POSEI, PSN)	Animation d'équipe, sens de l'organisation, capacité d'adaptation au contexte agricole local, réflexions transversales, rigueur dans l'exercice des tâches relevant du domaine juridique, capacité à rendre compte.
<b>Personnes à contacter</b>	Philippe EMERY, chef de service - Tel 02 69 61 89 21 philippe.emery@agriculture.gouv.fr Bastien CHALAGIRAUD, Directeur-Adjoint - Tel 02 69 61 89 30 bastien.chalagiraud@agriculture.gouv.fr Philippe GOUT, Directeur - Tel : 02 69 61 89 23 philippe.gout@agriculture.gouv.fr Nous vous invitons à consulter les conditions spécifiques à l'outremer sur le livret OUTREMER consultable sur l'intranet MASA/RH/Appui aux personnes et aux structures/Présentation générale	
<b>Mentions légales</b>		